



Feulen, le 28 avril 2023

Publication du 5 mai au 19 mai 2023 inclus

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la demande ci-dessous a été présentée auprès de l'Administration de la gestion de l'eau :

Bénéficiaire : OMEGA Sàrl

Objet : Réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « rue Belle-Vue » à Feulen.

Le public pourra consulter le dossier afférent à la maison communale pendant les heures d'ouverture.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



le bourgmestre,



le secrétaire,